

RAPPORT N° 03/3-70
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
- CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS-
(Attaché à la Direction des Ressources Humaines)

La Ville doit pourvoir un poste d'attaché au Service Mesures Sociales pour l'Emploi de la Direction des Ressources Humaines, en raison de sa vacance.

Sous l'autorité du Directeur des Ressources Humaines, il encadrera notamment, une équipe de 12 personnes, chargée de l'affectation et de la gestion du personnel d'insertion (CES, CIA) au sein de la Collectivité :

- Mise en œuvre de la politique d'insertion définie par la collectivité ;
- Gestion des mouvements de personnel et du temps de travail, des dossiers individuels, de la formation, du contrôle des contrats et du calcul des rémunérations;
- Proposition et gestion du budget ;
- Contrôle et exploitation des informations nécessaires à la gestion du service ;
- Conception et proposition des dispositifs et procédures d'aide à la décision ;
- Conseil et information des responsables de service ;
- Définition des indicateurs de gestion ;
- Représentation de la direction générale et de la collectivité dans certaines réunions et instances ;
- Interface avec les partenaires (ADI, DDTE, ANPE, Préfecture...).

Les connaissances requises sont les suivantes :

- Qualités relationnelles et aptitude à l'encadrement ;
- Esprit d'analyse et de synthèse ;
- Organisation, rigueur et méthode ;
- Expérience dans des fonctions similaires souhaitées.

Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Toutefois, en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir ces fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues par l'article 3 alinéa 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

RAPPORT N° 03/3-70

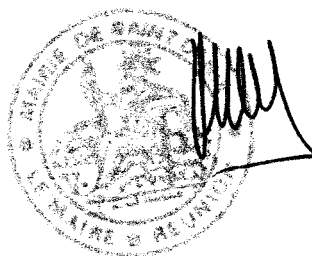
Le candidat devra justifier d'un diplôme de Baccalauréat + 3 années d'études minimum.

Le niveau de rémunération sera fixé entre 2 240,86 et 4 180,91 euros bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu. Cette rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'intéressé pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire des attachés territoriaux, dans les conditions prévues par la Délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.

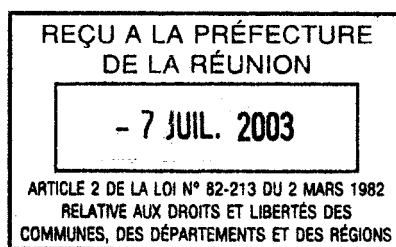
Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint



DELIBERATION N° 03/3-70
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 25 juin 2003

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
- CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS-
(Attaché à la Direction des Ressources Humaines)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/3-70 présenté par le Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création d'un poste d'Attaché à la Direction des Ressources Humaines - Service Mesures Sociales pour l'Emploi, à l'effectif communal.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 02 JUIL. 2003

POUR LE MAIRE ABSENT



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

- 7 JUIL. 2003

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS